



PROCES VERBAL MUNICIPAL Séance du 11 MARS 2023

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le LUNDI 11 MARS à 20h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance Publique sous la présidence de Jocelyne REYNAUD-LEGER, Maire,

Etaient présents : Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Olivier SILLON, Maire-Adjoint, Marianne THELLIER, Thérèse FARCY, Jean-Louis JULIEN, Anne-Marie ENJALBERT, Stéphane FERRARIS, Florence BEAULIEU, Franck CAVACIUTI arrivé à 21h08, Eddie ANDRE, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Jean-Pierre STOCKMAN a donné procuration à Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Isabelle DESSEAUX a donné procuration à Jocelyne REYNAUD-LEGER, Maire.

Absents : Pierre ARDOUIN, Éric VAN DER HAUWAERT.

Secrétaire de séance : Florence BEAULIEU

1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 18/12/2023

Le compte-rendu du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ajout un point au Conseil Municipal

DELIBERATIONS

1 – Fonds de Concours pour toiture et gouttière (école, mairie et église)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Operations	Montant HT	Autres Subvention HT	Fonds de concours HT	Reste à charge	Part communale	Participations communale
Couverture sur école primaire	26 858€	0 €	13 429€	13 429€	13 429€	50%
Chéneau sur préau maternelle	4 160€	0 €	2 080€	2 080€	2 080€	50%
Couverture mairie arrière	14 989€	0 €	7 494.50€	7 494.50€	7 494.50€	50%
Gouttière Église	5 788€	0€	2 894€	2 894€	2 894 €	50%

- **Approuve** le programme présenté par Madame le Maire concernant les réparations pour un montant de 51 795,00€ HT, soit 62 154.00€ TTC.
- **S'engage** à respecter les clauses stipulées dans la réglementation du Conseil Communautaire relative aux « FONDS DE CONCOURS »
- **Sollicite** de Mme la Présidente de la CU GPSEO l'attribution d'une subvention au titre des « FONDS DE CONCOURS » pour un montant de **25 897.50€ HT** et approuve le financement propre de la commune soit **25 897.50€ HT**.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

2 – Contrat Rural Aménagement du Parc et remise en état bâtiments communaux

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des PACTES RURAUX élaborés par le Conseil Régional permettant d'aider les communes de moins de 10 000 habitants et en priorité celles de moins de 5 000 habitants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Pacte Rural adopté par délibération n° CR 113-16 de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile de France du 7 juillet 2016,

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) Aménagement du Parc
- 2) Remise en état des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Madame le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

S'ENGAGE :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des YVELINES et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des YVELINES l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 383 619 € HT pour un montant plafonné à 548 027 € HT

DECIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3 – Motion de soutien au Conseil Départemental

Notre Département est le partenaire incontournable de notre territoire, au travers de ses compétences propres (routes, collèges, action sociale), mais aussi des subventions d'investissement qu'il accorde chaque année afin de maintenir la qualité de nos équipements et espaces publics, d'entretenir nos voiries, de soutenir nos efforts de construction de logements, ou encore nos projets de rénovation urbaine. C'est bien entendu le financement conséquent du projet Eole, déterminant pour GPS&O, mais aussi les subventions diverses de fonctionnement (animations culturelles et sportives, politique de la ville...).

Ces aides départementales à l'investissement - parmi les plus importantes de France - sont décisives car elles permettent dans un même mouvement d'augmenter la qualité de nos projets tout en limitant notre endettement.

Or le Département des Yvelines, plus fortement encore que le reste du territoire national, et à l'instar des Départements franciliens, traverse des difficultés financières d'une ampleur inédite. Le retournement brutal et majeur du marché de l'immobilier (impactant les ressources prélevées sur les droits de mutation à titre onéreux - DMTO) et le ralentissement de la croissance française vont entraîner, pour 2023, une perte de près de 140 millions d'euros pour les finances départementales des Yvelines, sans grand espoir que la situation ne s'améliore en 2024.

Au-delà de ce choc conjoncturel, c'est le modèle économique même des Départements qui est remis en cause : depuis 2015, l'Etat n'a cessé de lui imposer des dépenses obligatoires nouvelles (accueil des mineurs étrangers, financement du Ségur de la santé, revalorisation du point d'indice de la fonction publique...) ce sans compensation financière adéquate. En parallèle, il a privé le département depuis 2020 de toute capacité fiscale : ses ressources sont désormais, à l'exception des DMTO, totalement décorréliées des réalités économiques de nos territoires.

Les difficultés financières actuelles peuvent avoir un effet boule de neige majeur sur les aides apportées à notre intercommunalité et porter préjudice tant à nos habitants dans leur vie quotidienne (éducation, transport, santé, environnement...) qu'au tissu économique local – et, *in fine*, à notre territoire tout entier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Emet un avis favorable a la motion de soutien au Conseil Départemental

4 – Tableau des effectifs 2024

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois et effectifs à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

	Ancien	Au 01/01/2024
FILIERE ADMINISTRATIVE :		
Rédacteur Territorial – Temps Complet	1	VACANT au 03/08/2017
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe – Temps complet	1	VACANT au 01/03/2023
Adjoint Administratif – Temps-Complet	3	3
FILIERE TECHNIQUE :		
Adjoint Technique Territorial principal 2 ^{ème} classe – Temps Complet	1	VACANT au 31/07/2017
Adjoint Technique – Temps complet	5	4
Adjoint Technique – Temps Non-Complet	1	2
FILIERE SOCIALE		
Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelle – Temps complet	1	1

5 – Création Commission des Affaires Sociales

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création de cette Commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PRESIDENT- Jocelyne REYNAUD-LEGER		
COMMISSIONS	MISSIONS	MEMBRES
AFFAIRES SOLCIALES	Convention de Partenariat, Allocations Combustibles, Téléassistance et aides ponctuelles.	Marianne THELIER Thérèse FARCY Stéphane FERRARIS

Clôture de la séance à 21h28

